

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

16 décembre 2006

SOMMAIRE

Airport Investments, S.à r.l., Luxembourg	112868	Luxembourg	112891
Alsgard, S.à r.l., Luxembourg	112888	Jockey Holding S.A., Luxembourg	112883
Argon Corporate, S.à r.l., Luxembourg	112893	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	112873
Artifex Luxembourg S.A., Luxembourg	112890	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	112883
Augusta National Holding S.A., Luxembourg	112857	Mareug S.A., Luxembourg	112890
Azincour S.A., Luxembourg	112853	Mic-Man Projets Verts, S.à r.l., Limpach	112859
Barry S.A., Luxembourg	112890	Moses S.A., Luxembourg	112873
Bastelkiste, GmbH, Luxembourg	112859	Norwest Union S.A., Luxembourg	112850
Business Contact Holding S.A., Luxembourg	112892	Nucifera S.A., Luxembourg	112895
CA.P.EQ. Partners II, S.à r.l., Luxembourg	112853	Opalia Invest S.A., Luxembourg	112850
Capital at Work Group S.A., Capellen	112883	Orange Communications Luxembourg S.A., Lu- xembourg	112871
Capital at Work Group S.A., Capellen	112888	Orange Communications Luxembourg S.A., Lu- xembourg	112872
Car Point, S.à r.l., Blaschette	112861	Peculium Holding S.A., Luxembourg	112892
Carlo Pazolini Participations, S.à r.l., Luxembourg	112861	Picardie Partner S.A., Luxembourg	112889
Celius Holding S.A., Luxembourg	112889	PVM Invest Lux S.A., Luxembourg	112873
Chanteloup Holding S.A., Luxembourg	112868	Rembrandt I, S.à r.l., Luxembourg	112893
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	112891	Rembrandt III, S.à r.l., Luxembourg	112889
Costasur S.A., Strassen	112859	Rêve Automobile, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	112859
Costasur S.A., Strassen	112860	Surprise S.A., Luxembourg	112891
Direct Mezzanine 2006 Offshore, S.à r.l., Luxem- bourg	112891	Taminco S.A., Luxembourg	112895
DS Elversele, S.à r.l., Luxembourg	112894	Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg	112869
Dwilling Investments S.A., Luxembourg	112892	Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg	112871
Elbey S.A., Luxembourg	112889	U.C. Investments, S.à r.l., Luxembourg	112883
Eufin Compagnie Financière S.A., Luxembourg	112853	USSI S.A., Luxembourg	112893
Freight Line Logistics S.A., Luxembourg	112856	West Luxcon Holdings S.A., Luxembourg	112896
GS Draco, S.à r.l., Luxembourg	112890	Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg	112895
GSCP 2000 Lumina Holding, S.à r.l., Luxembourg	112894	Whitehall European RE 2, S.à r.l., Luxembourg	112895
GSCP 2000 Onshore Lumina Holding, S.à r.l., Lu- xembourg	112893	Whitehall European RE 3, S.à r.l., Luxembourg	112894
HC Consulting, S.à r.l., Luxembourg	112894	Whitehall French RE 1, S.à r.l., Luxembourg	112872
Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxem- bourg	112892	Whitehall French RE 2, S.à r.l., Luxembourg	112896
International Finance & Real Estate (I.F.R.) S.A., Luxembourg		Whitehall French Re 3, S.à r.l., Luxembourg	112896

NORWEST UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.564.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2006

L'assemblée décide de proroger le mandat des Administrateurs pour une période de 6 années:

- Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à Becher Millen, 1, L-6231 Bech;
- Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à rue Emmanuel Servais, L-7565 Mersch;
- Monsieur Philippe Clesse, demeurant au 48, rue de Buré, B-6760 St. Remy/Virton.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de proroger le mandat du Commissaire: SOCIETE VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au n° 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, jusque l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122489.4//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

OPALIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 121.282.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273, Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

2.- Monsieur Xavier Buck, demeurant 166, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen, ici représenté par Monsieur Benoît Castelain, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

3.- Monsieur Marco Houwen, demeurant 201, route de Trêve, L-6940 Niederanven, ici représenté par Mademoiselle Karine Arroyo, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

4.- QUINV S.A., société de droit Luxembourgeois, créée le 18 août 2006, domiciliée 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Benoît Castelain, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de OPALIA INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg- ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, au choix du souscripteur, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligation, convertibles ou non, subordonnés ou non, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Si les obligations sont nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera délégué la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 9. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- M. Roger Greden, prénommé, (quatre cent cinquante actions)	450
2.- M. Xavier Buck, prénommé, (quatre cent cinquante actions)	450
3.- M. Marco Houwen, prénommé, (quatre cent cinquante actions)	450
4.- QUINV S.A., prénommée, (cent cinquante actions)	150
Total: (mille cinq cent actions)	1.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 3.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) M. Roger Greden, prénommé
- b) M. Xavier Buck, prénommé
- c) M. Marco Houwen, prénommé

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 7 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012, M. Xavier Buck, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi qu'à la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) avec une rémunération de 4,90 % par an sur 18 mois.

Il est en outre donné l'autorisation au conseil d'administration d'en fixer les modalités autres que dites ci-avant et de prendre toutes les mesures en vue de réaliser l'émission de cet emprunt.

Cinquième résolution

Est nommée commissaire: CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social au 166, rue de Dimpach, L-8055 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg B 103.153).

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille douze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Arroyo, B. Castelain, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2006, vol. 438, fol. 60, case 1. – Reçu 1.500 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(124330.3/242/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.968.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(122085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

AZINCOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 121.120.

STATUTS

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., inscrite au Registre de Commerce du Costa Rica sous le numéro 3-101-380691, avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Paul Marx, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AZINCOURS.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des em-

prunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., pré qualifiée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	3.199
2. Monsieur Jean Fell, pré-qualifié, une action,	1
Total: trois mille deux cents actions,	3.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mademoiselle Christine Schweitzer, employée privée, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.542, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2006, vol. 539, fol. 30, case 9. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2006.

J. Seckler.

(122203.3/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

FREIGHT LINE LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2279 Holzem, 28, route de Capellen.
R. C. Luxembourg B 107.100.

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FREIGHT LINE LOGISTICS S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.100, constituée originellement sous la dénomination de COMEPART S.A., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 782 du 4 août 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean Seckler en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 164 du 24 janvier 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FREIGHT LINE LOGISTICS S.A.

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25%.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-2279 Holzem, 28, rue de Capellen, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-2279 Holzem, 28, rue de Capellen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Holzem.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A. de sa fonction d'administrateur ainsi que la démission de la société à responsabilité limitée SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l., de sa fonction de commissaire et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme NOETRIB ADMINISTRATION S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.517), comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction, à savoir à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société FIDAL INTERNATIONAL, avec siège social à Port-Louis, 802, St James Court, St Denis Street, (Ile Maurice), comme nouveau commissaire de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent soixante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2006, vol. 539, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(122241.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

CA.P.EQ. PARTNERS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.239.

En date du 27 octobre 2006, le Gérant de la Société a décidé, sur base de l'article 5 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122115.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.958.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

CCR TRUST, un trust discrétionnaire, ayant son siège social à Guernesey, GY1 3HB, St Peter Port, Admiral Park, Martello Court, P.O. Box 119,

représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 93958, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 720 du 8 juillet 2003.

II.- Que le capital social de la société AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twentieth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

CCR TRUST, a discretionary trust, having its registered office in Guernsey, GY1 3HB, St Peter Port, Admiral Park, Martello Court, P.O. Box 119,

here represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company (société anonyme holding) AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 93958, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 12, 2003, published in the Mémorial C number 720 of July 8, 2003.

II.- That the capital of the company AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A., pre-named, presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company AUGUSTA NATIONAL HOLDING S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2006, vol. 539, fol. 9 case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2006.

J. Seckler.

(122247.3/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

112859

REVE AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 68.758.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(122265.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

MIC-MAN PROJETS VERTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Limpach.
R. C. Luxembourg B 107.196.

Le bilan au 31 juillet 2006, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(122266.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

BASTELKISTE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 17, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 25.500.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(122267.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

COSTASUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.056.

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSTASUR S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.056, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1465 du 28 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Monceau, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valable-

ment sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: PARFININDUS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici représentée par Frédéric Monceau, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de huit cent mille euros (800.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), représenté par cent vingt mille (120.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 11.000,-.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Monceau, F. Rob, P. Da Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2006, vol. 438, fol. 42, case 10. – Reçu 8.000 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(124528.3/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

COSTASUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 110.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(124531.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

CAR POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 63.525.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de novembre 2006.

Pour CAR POINT, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l., Mersch

Signature

(122277.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

CARLO PAZOLINI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 121.287.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CARLO PAZOLINI GROUP B.V., a private limited liability company established and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166 6hg, 1079 LH Amsterdam (The Netherlands), registered with the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under number 34248603;

represented by Hida Ozveren, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on 20 October 2006.

The above-mentioned proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of CARLO PAZOLINI PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.

Art. 11. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. Delegation of Powers. The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 15. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
CARLO PAZOLINI GROUP B.V.	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,300.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Ms Zamyra H. Cammans, Senior Account Manager, born on 11 February 1969, in Utrecht (The Netherlands), residing at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Ms Petra J.S. Dunselman, Company Director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (The Netherlands), residing at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr Ilya Arkadyevich Reznik, Private Employee, born on 10 June 1962, in Moscow (Russia), residing at 1 Basmannyj Pereulok 4, apartment 16, Moskow, (Russia).

2. The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CARLO PAZOLINI GROUP B.V., une société organisée sous les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Amsteldijk 166 6hg, 1079 LH Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Amsterdam sous le numéro 34248603;

représentée par Hida Ozveren, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Amsterdam, le 20 octobre 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination CARLO PAZOLINI PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les Gérants et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 15. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 22. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
CARLO PAZOLINI GROUP B.V.	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.300,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Mlle Zamyra H. Cammans, gestionnaire de comptes, née le 11 février 1969, à Utrecht (Pays-Bas), demeurant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Mlle Petra J.S. Dunselman, administratrice, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Ilya Arkadyevich Reznik, employé privé, né le 10 juin 1962, à Moscou (Russie), demeurant au 1 Basmannyj Pe-reulok 4, appartement 16, Moscou, (Russie).

2. L'associé unique décide de fixer le siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol. 92, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

J. Elvinger.

(124339.3/211/441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

CHANTELOUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 24.636.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122385.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

AIRPORT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 113.104.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 octobre 2006, a décidé d'accepter la démission de Ken Gershenfeld, C/O GOLDMAN SACHS, 1 New York Plaza, New York, NY 10004, USA, comme gérant et la démission de Jamal Dhanani, C/O GOLDMAN SACHS, Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme gérant et de nommer Rosa Villalobos, C/O GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l., 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérante sans limitation de durée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 octobre 2006, composé comme suit:

- Gerardus Nicolaas Meijssen

- Natalie de Munnynck

- Alain Steichen,

- Rosa Villalobos

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRPORT INVESTMENTS, S.à r.l.

G. Meijssen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122502.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 100,500.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.111.

In the year two thousand and six, on the sixth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.939 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 October 2006.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of TYCO GROUP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 61.111 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 26th September 1997 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 27 of 14th January 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 7th September 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 100,500 (one hundred thousand five hundred United States Dollars), divided into 201 (two hundred and one) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. Power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with items 2. and 3. above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and
5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (A) the accounting year of the Company shall begin on the 30th of September rather than on the 1st of October, and
- (B) the accounting year of the Company shall close on the 29th of September of the next year rather than on the 30th September of the next year.

The Sole Shareholder resolves that (i) the accounting year of the Company that started on the 1st of October 2005, shall close on the 29th of September 2006, rather than on the 30th of September 2006, and (ii) the accounting year of the Company that should have started on the 1st of October 2006, shall start on the 30th of September 2006.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 30th of September and ends on the 29th of September of the following year.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.939 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Bertrand Gérardin, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2006.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de TYCO GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la Société. La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 26 septembre 1997 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 27 du 14 janvier 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 7 septembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, précédemment cité, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 100.500 (cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 201 (deux cent une) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux points 2. et 3. ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de renonciation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

(A) l'année sociale de la Société commence le 30 septembre, au lieu du 1^{er} octobre, et

(B) l'année sociale de la Société se termine le 29 septembre de l'année suivante, au lieu du 30 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que (i) l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} octobre 2005 se termine le 29 septembre 2006 au lieu du 30 septembre 2006, et (ii) l'année sociale de la Société qui a dû commencer le 1^{er} octobre 2006 commence le 30 septembre 2006.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 30 septembre et se termine le 29 septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des couts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2006, vol. 438, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(124556.3/242/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(124557.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.681.

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 23 mai 2002, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1215 du 17 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 13 avril 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1304 du 6 juillet 2006.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Sabine Perrier, Corporate Director, demeurant au 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par les membres du bureau, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre du jour;

3. que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

a) Lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice clos au 31 décembre 2005 - Approbation des comptes et affectation des résultats;

b) Décision de mettre en liquidation la société anonyme ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.;

c) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

d) Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur;

e) Divers.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 décide d'approuver le bilan, le comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève pour l'exercice 2005 à EUR 159.269. L'Assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Troisième résolution

Est nommé liquidateur: Maître Stephan le Gouëff, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations sociales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(124421.3/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(124424.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

WHITEHALL FRENCH RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.601.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL FRENCH RE 1, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de WHITEHALL FRENCH RE 1, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 1, S.à r.l.

R. Villalobos

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122543.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

MOSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 66.074.

Extrait procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122393.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

PVM INVEST LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 91.837.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122406.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 32,817,375.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and six, on eighteenth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17 October 2006;

2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17 October 2006; and

3. LSF LUX HOLDINGS V, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37896 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17 October 2006;
collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 1 September 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda; the Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Registration of a share capital increase of 22 August 2006 decided under the authorised share capital;
2. Registration of two share capital increases of 23 and 25 August 2006 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 7 September 2006 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 22 September 2006 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 14 September 2006 decided under the authorised share capital;
6. Registration of the share capital increase of 6 October 2006 decided under the authorised share capital;
7. Registration of the share capital increase of 20 September 2006 decided under the authorised share capital;
8. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 32,817,375 (thirty-two million eight hundred seventeen thousand three hundred and seventy-five Euro) to EUR 32,812,875 (thirty-two million eight hundred and twelve thousand eight hundred and seventy-five Euro) by way of cancellation of 36 (thirty-six) class Y-2 shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each; and
9. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 22 August 2006, the board of managers of the Company has decided to:

- a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000 (three thousand Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 32,070,625 (thirty-two million seventy thousand six hundred and twenty-five Euro) represented by 256,565 (two hundred fifty-six thousand five hundred sixty-five) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,073,625 (thirty-two million seventy-three thousand six hundred and twenty-five Euro), represented by 256,589 (two hundred fifty-six thousand five hundred eighty-nine) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes; and
- b. to issue 24 (twenty-four) new shares, i.e. 2 new class U-3 shares; 2 new class I-3 shares; 1 new class X-2 share; 1 new class W-2 share; 5 new class V-2 shares; 1 new class C-1 share and 12 new class Q-3 shares as of 22 August 2006 (the New Shares); and
- c. accept the payment of a share premium of EUR 124 (one hundred and twenty-four Euro).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., LSF LUX HOLDINGS V, LTD. and LSF LUX HOLDINGS VII, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Shares as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares has been made for value on 22 August 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amounts and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,073,625 (thirty-two million seventy-three thousand six hundred and twenty-five Euro) as of 22 August 2006.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 29 August 2006, the board of managers of the Company has decided to:

- a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 40,750 (forty thousand seven hundred and fifty Euro) as of 23 August 2006 and by an additional amount of EUR 2,750 (two thousand seven hundred and fifty Euro) as of 25 August 2006, in order to raise it from its previous amount of EUR 32,073,625 (thirty-two million seventy-three thousand six hundred and twenty-five Euro) represented by 256,589 (two hundred fifty-six thousand five hundred and eighty-nine) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,117,125 (thirty-two million one hundred seventeen thousand one hundred and twenty-five Euro), represented by 256,937 (two hundred fifty-six thousand nine hundred and thirty-seven) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes;
- b. issue as of 23 August 2006: 326 (three hundred and twenty-six) new class H-2 shares (the New H-2 Shares) and to increase the number of New H-2 Shares from 23,787 (twenty-three thousand seven hundred and eighty-seven) to 24,113 (twenty-four thousand one hundred and thirteen), and as of 25 August 2006: 22 (twenty-two) new shares class W-3 (the New W-3 Shares) and to increase the number of New W-3 Shares from 176 (one hundred and seventy-six) to 198 (one hundred and ninety-eight); and
- c. accept the payment of a share premium of EUR 30.17 (thirty Euro and seventeen cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., LSF LUX HOLDINGS V, LTD. and LSF LUX HOLDINGS VII, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New H-2 Shares, the New W-3 Shares as well as the payment of the share premium.

The payment of the New H-2 Shares has been made for value on 23 August 2006 and the payment of the New W-3 Shares has been made for value on 25 August 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amounts and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,117,125 (thirty-two million one hundred seventeen thousand one hundred and twenty-five Euro) as of 25 August 2006.

Third resolution

In a resolution of 7 September, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 93,750 (ninety-three thousand seven hundred and fifty Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 32,117,125 (thirty-two million one hundred seventeen thousand one hundred and twenty-five Euro) represented by 256,937 (two hundred fifty-six thousand nine hundred and thirty-seven) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,210,875 (thirty-two million two hundred and ten thousand eight hundred and seventy-five Euro), represented by 257,687 (two hundred fifty-seven thousand six hundred and eighty-seven) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes;

b. issue 750 (seven hundred and fifty) new class Q-3 shares (the New Q-3 Shares) and to increase the number of New Q-3 Shares from 7,052 (seven thousand and fifty-two) to 7,802 (seven thousand eight hundred and two); and

c. accept the payment of a share premium of EUR 113.37 (one hundred and thirteen Euro and thirty-seven cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. and LSF LUX HOLDINGS V, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Q-3 Shares, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Q-3 Shares and the share premium has been made for value on 7 September 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,210,875 (thirty-two million two hundred and ten thousand eight hundred and seventy-five Euro) as of 7 September 2006.

Fourth resolution

In a resolution of 22 September 2006, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 543,250 (five hundred forty-three thousand two hundred and fifty Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 32,210,875 (thirty-two million two hundred and ten thousand eight hundred and seventy-five Euro) represented by 257,687 (two hundred fifty-seven thousand six hundred and eighty-seven) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,754,125 (thirty-two million seven hundred fifty-four thousand one hundred and twenty-five Euro), represented by 262,033 (two hundred sixty-two thousand and thirty-three) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes;

b. issue 4,346 (four thousand three hundred and forty-six) new class H-3 shares (the New H-3 Shares) and to increase the number of class H-3 shares from 10,879 (ten thousand eight hundred and seventy-nine) to 15,225 (fifteen thousand two hundred and twenty-five); and

c. accept the payment of a share premium of EUR 79.31 (seventy-nine Euro and thirty-one cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., and LSF LUX HOLDINGS V, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New H-3 Shares, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New H-3 Shares and the share premium has been made for value on 22 September 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,754,125 (thirty-two million seven hundred fifty-four thousand one hundred and twenty-five Euro) as of 22 September 2006.

Fifth resolution

In a resolution of 28 September 2006, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand and five hundred Euro) as of 14 September in order to raise it from its previous amount of EUR 32,754,125 (thirty-two million seven hundred fifty-four thousand one hundred and twenty-five Euro) represented by 262,033 (two hundred sixty-two thousand and thirty-three) ordinary shares divided into 60 (sixty) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,781,625 (thirty-two million seven hundred eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro), represented by 262,253 (two hundred sixty-two thousand two hundred and fifty-three) ordinary shares divided into 61 (sixty-one) classes;

b. to create a new class of shares: class Y-3; and

c. to issue 220 (two hundred and twenty) new class Y-3 shares (the New Y-3 Shares) as of 14 September 2006.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. and LSF LUX HOLDINGS V, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Y-3 Shares, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Y-3 Shares and the share premium has been made for value on 14 September 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,781,625 (thirty-two million seven hundred eighty-one six hundred and twenty-five Euro) as of 28 September 2006.

Sixth resolution

In a resolution of 6 October 2006, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,250 (eight thousand two hundred and fifty Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 32,781,625 (thirty-two million seven hundred eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro) represented by 262,253 (two hundred sixty-two thousand two hundred and fifty-three) ordinary shares divided into 61 (sixty-one) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,789,875 (thirty-two million seven hundred eighty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro), represented by 262,319 (two hundred sixty-two thousand three hundred and nineteen) ordinary shares divided into 61 (sixty-one) classes;

b. issue 33 (thirty-three) new class Q-3 shares, to increase the number of class Q-3 shares (the New Q-3 Shares) from 7,802 (seven thousand eight hundred and two) to 7,835 (seven thousand eight hundred and thirty-five), to issue 33 (thirty-three) new class U-3 shares (the New U-3 Shares) and to increase the number of New U-3 Shares from 6,054 (six thousand and fifty-four) to 6,087 (six thousand and eighty-seven); and

c. accept the payment of a share premium of EUR 146.72 (one hundred forty-six Euro and seventy-two cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. and LSF LUX HOLDINGS V, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Q-3 Shares and to all the New U-3 Shares, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Q-3 Shares, the New U-3 Shares and the share premium has been made for value on 6 October 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,789,875 (thirty-two million seven hundred eighty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro) as of 6 October 2006.

Seventh resolution

In a resolution of 11 October 2006, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company as of 20 September 2006 by an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand and five hundred Euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 32,789,875 (thirty-two million seven hundred eighty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro) represented by 262,319 (two hundred sixty-two thousand three hundred and nineteen) ordinary shares divided into 61 (sixty-one) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, to EUR 32,817,375 (thirty-two million eight hundred and seventeen thousand three hundred and seventy-five Euro), represented by 262,539 (two hundred sixty-two thousand five hundred and thirty-nine) ordinary shares divided into 61 (sixty-one) classes; and

b. to issue 220 (two hundred and twenty) new class Y-3 shares, and to increase the number of class Y-3 shares (the New Y-3 Shares) from 220 (two hundred and twenty) to 440 (four hundred and forty).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. and LSF LUX HOLDINGS V, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Y-3 Shares, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Y-3 Shares and the share premium has been made for value on 20 September 2006 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 32,817,375 (thirty-two million eight hundred and seventeen thousand three hundred and seventy-five Euro).

Eight resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 32,817,375 (thirty-two million eight hundred and seventeen thousand three hundred and seventy-five Euro), represented by 262,539 (two hundred sixty-two thousand five hundred and thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five) each, divided into 61 (sixty-one) classes to EUR 32,812,875 (thirty-two million eight hundred

and twelve thousand eight hundred and seventy-five Euro) by way of the cancellation of 36 (thirty-six) class Y-2 shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro).

The number of class Y-2 shares is thus reduced from 339 shares to 303 shares.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders of the Company decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 32,812,875 (thirty-two million eight hundred and twelve thousand eight hundred and seventy-five Euro), represented by 262,503 (two hundred sixty-two thousand five hundred and three) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,227 class A shares;
2. 80 class A-1 shares;
3. 36,797 class B-1 shares;
4. 5,831 class C-1 shares;
5. 8,035 class D-1 shares;
6. 974 class E-1 shares;
7. 11 class F-1 shares;
8. 816 class G-1 shares;
9. 2 class H-1 shares;
10. 2,200 class A-2 shares;
11. 413 class B-2 shares;
12. 5,444 class C-2 shares;
13. 3,891 class D-2 shares;
14. 3,218 class E-2 shares;
15. 9,844 class F-2 shares;
16. 7,296 class G-2 shares;
17. 24,113 class H-2 shares;
18. 3,422 class I-2 shares;
19. 3,417 class J-2 shares;
20. 1,086 class K-2 shares;
21. 8,012 class L-2 shares;
22. 10,043 class M-2 shares;
23. 2,048 class N-2 shares;
24. 3,259 class O-2 shares;
25. 1,989 class P-2 shares;
26. 1,074 class Q-2 shares;
27. 676 class R-2 shares;
28. 49 class S-2 shares;
29. 7 class T-2 shares;
30. 26,768 class U-2 shares;
31. 6,813 class V-2 shares;
32. 1,699 class W-2 shares;
33. 3,537 class X-2 shares;
34. 303 class Y-2 shares;
35. 66 class Z-2 shares;
36. 491 class AA-2 shares;
37. 52 class BB-2 shares;
38. 86 class A-3 shares;
39. 1,070 class B-3 shares;
40. 1,062 class C-3 shares;
41. 6,490 class D-3 shares;
42. 7,876 class E-3 shares;
43. 3,426 class F-3 shares;
44. 1,000 class G-3 shares;
45. 15,225 class H-3 shares;
46. 9,429 class I-3 shares;
47. 2,951 class J-3 shares;
48. 216 class K-3 shares;
49. 140 class L-3 shares;
50. 3,290 class M-3 shares;
51. 216 class N-3 shares;
52. 991 class O-3 shares;
53. 491 class P-3 shares;
54. 7,835 class Q-3 shares;
55. 100 class R-3 shares;

- 56. 100 class S-3 shares;
- 57. 3,754 class T-3 shares;
- 58. 6,087 class U-3 shares;
- 59. 27 class V-3 shares;
- 60. 198 class W-3 shares;
- 61. 440 class Y-3 shares.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M^e Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 octobre 2006;

2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M^e Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 octobre 2006; et

3. LSF LUX HOLDINGS V, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37896 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M^e Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 octobre 2006,
ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 1^{er} septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour; les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Constatation d'une augmentation de capital du 22 août 2006 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation des deux augmentations de capital des 23 et 25 août 2006 décidées sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 7 septembre 2006 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 22 septembre 2006 décidée sous le capital autorisé;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 14 septembre 2006 décidée sous le capital autorisé;
6. Constatation de l'augmentation de capital du 6 octobre 2006 décidée sous le capital autorisé;
7. Constatation de l'augmentation de capital du 20 septembre 2006 décidée sous le capital autorisé;
8. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 32.817.375 (trente-deux millions huit cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 32.812.875 (trente-deux millions huit cent douze mille huit cent soixante-quinze euros) par l'annulation de 36 (trente-six) parts sociales Y-2 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.
9. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 22 août 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 3.000 (trois mille euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.070.625 (trente-deux millions soixante-dix mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 256.565 (deux cent cinquante-six mille cinq cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 32.073.625 (trente-deux millions soixante-treize mille huit six cent vingt-cinq euros), représenté par 256.589 (deux cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes; et

b. d'émettre 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales, à savoir 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe U-3, 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe I-3, 1 (une) nouvelle part sociales de classe X-2, 1 (une) nouvelle part sociale de classe W-2; 5 (cinq) nouvelles parts sociales de classe V-2; 1 (une) nouvelle part sociale de classe C-1 et 12 (douze) nouvelles parts sociales de classe Q-3 le 23 août 2006 (les Nouvelles Parts Sociales); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 124 (cent vingt-quatre euros).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., LSF LUX HOLDINGS V, LTD., et LSF LUX HOLDINGS VII, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales a été fait le 22 août 2006, la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.073.625 (trente-deux millions soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros), en date du 22 août 2006.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 29 août 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter, le 23 août 2006, le capital social de la Société par un montant de EUR 40.750 (quarante mille sept cent cinquante euros) et par un montant supplémentaire de EUR 2.750 (deux mille sept cent cinquante euros), le 25 août 2006 en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.073.625 (trente-deux millions soixante-treize mille huit six cent vingt-cinq euros), représenté par 256.589 (deux cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 32.117.125 (trente-deux millions cent dix-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 256.937 (deux cent cinquante-six mille neuf cent trente-sept) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes; et

b. d'émettre, le 23 août 2006, 326 (trois cent vingt-six) nouvelles parts sociales de classe H-2 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-2), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe H-2 de 23.787 (vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-sept) à 24.113 (vingt-quatre mille cent treize), d'émettre 22 (vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe W-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe W-3), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe W-3 de 176 (cent soixante-seize) à 198 (cent quatre-vingt-dix-huit); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 30,17 (trente euros et dix-sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., LSF LUX HOLDINGS V, LTD., et LSF LUX HOLDINGS VII, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe H-2 et les Nouvelles Parts Sociales de classe W-3, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-2 a été fait, le 23 août 2006 et le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe W-3 a été fait, le 25 août 2006 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.117.125 (trente-deux millions cent dix-sept mille cent vingt-cinq euros), en date du 25 août 2006.

Troisième résolution

Dans une résolution du 7 septembre 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 93.750 (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.117.125 (trente-deux millions cent dix-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 256.937 (deux cent cinquante-six mille neuf cent trente-sept) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 32.210.875 (trente-deux millions deux cent dix mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 257.687 (deux cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes;

b. d'émettre 750 (sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe Q-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe Q-3 de 7.052 (sept mille cinquante-deux) à 7.802 (sept mille huit cent deux); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 113,37 (cent treize euros et trente-sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. et LSF LUX HOLDINGS V, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et de la prime d'émission a été fait, le 7 septembre 2006 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.210.875 (trente-deux millions deux cent dix mille huit cent soixante-quinze euros) en date du 7 septembre 2006.

Quatrième résolution

Dans une résolution du 22 septembre 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 543.250 (cinq cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.210.875 (trente-deux millions deux cent dix mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 257.687 (deux cent cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 32.754.125 (trente-deux millions sept cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq euros), représenté par 262.033 (deux cent soixante-deux mille trente-trois) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes;

b. d'émettre 4.346 (quatre mille trois cent quarante-six) nouvelles parts sociales de classe H-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-3), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe H-3 de 10.879 (dix mille huit cent soixante-dix-neuf) à 15.225 (quinze mille deux cent vingt-cinq); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 79,31 (soixante-dix-neuf euros et trente et un cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. et LSF LUX HOLDINGS V, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe H-3, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-3 et de la prime d'émission a été fait, le 22 septembre 2006 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.754.125 (trente-deux millions sept cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq euros), en date du 22 septembre 2006.

Cinquième résolution

Dans une résolution du 28 septembre 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros), le 14 septembre 2006, en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.754.125 (trente-deux millions sept cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 262.033 (deux cent soixante-deux mille trente-trois) parts sociales ordinaires divisées en 60 (soixante) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq) chacune, à un montant de EUR 32.781.625 (trente-deux millions sept cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 262.253 (deux cent soixante-deux mille deux cent cinquante-trois) parts sociales ordinaires divisées en 61 (soixante-une) classes;

b. de créer une nouvelle classe d'action: Y-3; et

c. d'émettre 220 (deux cent vingt) nouvelles parts sociales de classe Y-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe Y-3), en date du 14 septembre 2006.

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. et LSF LUX HOLDINGS V, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe Y-3 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe Y-3 et de la prime d'émission a été fait, le 14 septembre 2006 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.781.625 (trente-deux millions sept cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros), en date du 28 septembre 2006.

Sixième résolution

Dans une résolution du 6 octobre 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 8.250 (huit mille deux cent cinquante euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.781.625 (trente-deux millions sept cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 262.253 (deux cent soixante-deux mille deux cent cinquante-trois) parts sociales ordinaires divisées en 61 (soixante-une) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 32.789.875 (trente-deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 262.319 (deux cent soixante-deux mille trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 61 (soixante-une) classes;

b. d'émettre 33 (trente-trois) nouvelles parts sociales de classe Q-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe Q-3 de 7.802 (sept mille huit cent deux) à 7.835 (sept mille huit cent trente-cinq), d'émettre 33 (trente-trois) nouvelles parts sociales de classe U-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe U-3), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe U-3 de 6.054 (six mille cinquante-quatre) à 6.087 (six mille quatre-vingt-sept); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 146,72 (cent quarante-six euros et soixante-douze cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. et LSF LUX HOLDINGS V, LTD., à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et les Nouvelles Parts Sociales de classe U-3, ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe Q-3 et des Nouvelles Parts Sociales de classe U-3 a été fait, le 6 octobre 2006 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.789.875 (trente-deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), en date du 6 octobre 2006.

Septième résolution

Dans une résolution du 11 octobre 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros), le 20 septembre 2006, en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 32.789.875 (trente-deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 262.319 (deux cent soixante-deux mille trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 61 (soixante-une) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 32.817.375 (trente-deux millions huit cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 262.539 (deux cent soixante-deux mille cinq cent trente-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 61 (soixante-une) classes; et

b. d'émettre 220 (deux cent vingt) nouvelles parts sociales de classe Y-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe Y-3), et d'augmenter le nombre des parts sociales de classe Y-3 de 220 (deux cent vingt) à 440 (quatre cent quarante).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. et LSF LUX HOLDINGS V, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales de classe Y-3 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe Y-3 et de la prime d'émission a été fait, le 20 septembre 2006 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 32.817.375 (trente-deux millions huit cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros).

Huitième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 32.817.375 (trente-six millions huit cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 262.539 (deux cent soixante-deux mille cinq cent trente-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisée en 61 (soixante-une) classes à un montant de EUR 32.812.875 (trente-deux millions huit cent douze mille huit cent soixante-quinze euros) par l'annulation de 36 (trente-six) parts sociales Y-2 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le nombre de parts sociales de la classe Y-2 est donc réduit de 339 parts sociales à 303 parts sociales.

Neuvième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 32.812.875 (trente-deux millions huit cent douze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 262.503 (deux cent soixante-deux mille cinq cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.227 parts sociales de classe A;
2. 80 parts sociales de classe A-1;
3. 36.797 parts sociales de classe B-1;
4. 5.831 parts sociales de classe C-1;

5. 8.035 parts sociales de classe D-1;
6. 974 parts sociales de classe E-1;
7. 11 parts sociales de classe F-1;
8. 816 parts sociales de classe G-1;
9. 2 parts sociales de classe H-1;
10. 2.200 parts sociales de classe A-2;
11. 413 parts sociales de classe B-2;
12. 5.444 parts sociales de classe C-2;
13. 3.891 parts sociales de classe D-2;
14. 3.218 parts sociales de classe E-2;
15. 9.844 parts sociales de classe F-2;
16. 7.296 parts sociales de classe G-2;
17. 24.113 parts sociales de classe H-2;
18. 3.422 parts sociales de classe I-2;
19. 3.417 parts sociales de classe J-2;
20. 1.086 parts sociales de classe K-2;
21. 8.012 parts sociales de classe L-2;
22. 10.043 parts sociales de classe M-2;
23. 2.048 parts sociales de classe N-2;
24. 3.259 parts sociales de classe O-2;
25. 1.989 parts sociales de classe P-2;
26. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
27. 676 parts sociales de classe R-2;
28. 49 parts sociales de classe S-2;
29. 7 parts sociales de classe T-2;
30. 26.768 parts sociales de classe U-2;
31. 6.813 parts sociales de classe V-2;
32. 1.699 parts sociales de classe W-2;
33. 3.537 parts sociales de classe X-2;
34. 303 parts sociales de classe Y-2;
35. 66 parts sociales de classe Z-2;
36. 491 parts sociales de classe AA-2;
37. 52 parts sociales de classe BB-2;
38. 86 parts sociales de classe A-3;
39. 1.070 parts sociales de classe B-3;
40. 1.062 parts sociales de classe C-3;
41. 6.490 parts sociales de classe D-3;
42. 7.876 parts sociales de classe E-3;
43. 3.426 parts sociales de classe F-3;
44. 1.000 parts sociales de classe G-3;
45. 15.225 parts sociales de classe H-3;
46. 9.429 parts sociales de classe I-3;
47. 2.951 parts sociales de classe J-3;
48. 216 parts sociales de classe K-3;
49. 140 parts sociales de classe L-3;
50. 3.290 parts sociales de classe M-3;
51. 216 parts sociales de classe N-3;
52. 991 parts sociales de classe O-3;
53. 491 parts sociales de classe P-3;
54. 7.835 parts sociales de classe Q-3;
55. 100 parts sociales de classe R-3;
56. 100 parts sociales de classe S-3;
57. 3.754 parts sociales de classe T-3;
58. 6.087 parts sociales de classe U-3;
59. 27 parts sociales de classe V-3;
60. 198 parts sociales de classe W-3;
61. 440 parts sociales de classe Y-3.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire des comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 17, case 5. – Reçu 7.444,93 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(124489.3/230/622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.817.375.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1501 du 18 octobre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(124490.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

JOCKEY HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 68.793.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122419.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

U.C. INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 118.471.

Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122425.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

**CAPITAL AT WORK GROUP, Société Anonyme,
(anc. CAPITAL @ WORK GROUP).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité de Capellen.

R. C. Luxembourg B 78.769.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL @ WORK GROUP, ayant son siège social au 75, parc d'Activité de Capellen, L-8308 Capellen, constituée suivant acte notarié en date du 9 novembre 2000 publié au Mémorial C numéro 373 du 21 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Dominique de Borrekens, administrateur de sociétés, demeurant à B-Edegem.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Lange, employée privée, demeurant à Hobscheid.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Wolkrange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

A la demande de Monsieur Antoine Hye de Crom et Monsieur Marc Boland, représentés par Messieurs Bernard Thuysbaert et Charles Demoulin, de consulter le registre des actionnaires, le président a répondu par la négative.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les deux cent mille (200.000) actions en circulation, 200.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 27 septembre 2006.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Proposition d'insertion d'un nouvel article 3bis dans les statuts de la société;
2. Proposition de modification de l'article 3 des statuts;
3. Proposition d'insertion d'un nouvel article 3ter dans les statuts de la société;
4. Proposition de modification de la dénomination sociale de la société en CAPITAL AT WORK GROUP et adaptation des statuts en conséquence;
5. Coordination des statuts;
6. Renouvellement de l'autorisation du conseil d'administration en matière de capital autorisé;
7. Divers.

A la demande de Monsieur Antoine Hye de Crom et Monsieur Marc Boland, représentés par Messieurs Bernard Thuysbaert et Charles Demoulin, la validité de la présente assemblée est contestée conformément à la lettre adressée au conseil d'administration de la société dont copie en annexe.

La participation de Messieurs Antoine Hye de Crom et Marc Boland se fait sous toutes réserves.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes par 180.966 voix favorables et 19.034 voix contre exprimées par les mandataires de Messieurs Antoine Hye de Crom et Marc Boland.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions trente et un mille euros (3.031.000 EUR), représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Leur propriété est établie par une inscription sur le registre des actions nominatives de la société. Tout transfert d'actions est à effectuer par un acte de cession écrit signé du cédant et du cessionnaire. Le transfert de propriété ne devient effectif que lorsqu'il est inscrit sur le registre des actions nominatives de la société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer un article 3bis qui aura la teneur suivante:

«Art. 3bis

I. Champ d'application

1. La procédure de préemption et la procédure consécutive éventuelle d'agrément s'appliquent aux cessions et transmissions d'actions entre vifs et pour cause de mort, à titre onéreux ou gratuit.

La présente disposition s'applique par extension à toute opération telle que l'échange, l'apport, la donation, l'octroi d'option, etc., ayant pour objet ou pour effet, même futur ou éventuel, un transfert du droit de propriété sur les actions ou du droit de vote attaché à ces actions.

2. La présente disposition n'est pas applicable lorsqu'un actionnaire apporte l'entièreté de la participation qu'il détient dans le capital de la Société à une société dont il détient personnellement au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des actions ou parts ou droits de vote et pour autant que les actions de cette dernière revêtent la forme nominative et conservent celle-ci.

Si cet actionnaire cesse de détenir 75% (soixante-quinze pour cent) des actions ou parts ou droits de vote de la société susvisée ou si les actions de cette dernière cessent de revêtir la forme nominative, la présente disposition est applicable. Dans ce cas, l'actionnaire doit le notifier au conseil d'administration. En tout état de cause, cette société est réputée vouloir se défaire de sa participation à titre onéreux à dater de la prise de connaissance par le conseil d'administration de la Société de ce que les conditions stipulées ne sont plus remplies.

Dans le cadre de cette disposition, le conseil d'administration de la Société peut demander la production du registre de la société ou une copie certifiée de celui-ci pour déterminer si les conditions susvisées sont remplies.

3. La présente disposition n'est pas applicable aux cessions d'actions entre actionnaires à la condition que le total des actions dont la cession est envisagée et des actions cédées par le cédant dans les 12 mois précédent cette cession soit inférieur à 500 (cinq cents) actions. Dans le cas contraire, la présente disposition est applicable aux actions excédant le plafond précité.

4. La présente disposition n'est pas applicable aux cessions d'actions faites par un actionnaire à un tiers cessionnaire pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) le total des actions cédées doit être inférieur à 50, (ii) le tiers cessionnaire a été préalablement agréé par une décision du conseil d'administration prise à l'unanimité des voix

des administrateurs présents ou représentés, et (iii) ce tiers cessionnaire doit être une personne physique active au sein de la Société ou d'une société du groupe CAPITAL @ WORK.

5. La présente disposition n'est pas applicable lorsque des actionnaires détenant plus de 66% des actions ou des droits de vote de la Société agissent de concert et cèdent conjointement toutes les actions de la Société leur appartenant.

II. Droit de préemption

A. Calcul de la valeur d'une action de la Société

6. Chaque année, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre au plus tard, le conseil d'administration arrête la valeur d'une action de la Société à la date, selon le cas, du 31 décembre précédent ou du 30 juin précédent, sur base de la formule suivante:

$$\text{Valeur d'une action} = \frac{\text{FP} + (\text{CG} \times 2,5)}{\text{N}}$$

Dans laquelle:

FP = fonds propres consolidés de la société;

CG = commissions de gestion sur base consolidée perçues durant les 12 derniers mois à l'exclusion des commissions de performance;

N = nombre d'actions de la société.

Aux fins de la formule ci-dessus, les fonds propres consolidés de la société incluent les éléments suivants:

- les capitaux propres tels que définis dans la loi modifiée du 10 août 1915 adaptés des réserves résultant des caractéristiques propres aux comptes consolidés (Goodwill, réserves consolidées, intérêts minoritaires (...));

- les résultats consolidés de l'exercice ou de la période considérée (parts groupe et minoritaires);

- les emprunts subordonnés octroyés aux actionnaires de la Société;

- les provisions constituées pour couvrir les risques représentés par les activités de gestion de fortune nettes de toute charge fiscale y relative;

- les plus-values latentes sur les actifs mobiliers du groupe CAPITAL @ WORK, déduction faite des charges fiscales éventuelles sur ces plus-values;

- les plus-values latentes sur des actifs immobiliers du groupe CAPITAL @ WORK, déduction faite des charges fiscales éventuelles sur ces plus-values. Aux fins de la présente disposition, ces plus-values latentes ne font l'objet d'une évaluation que tous les trois ans à dater de la première mise en oeuvre de cette disposition, chaque évaluation restant valable durant trois ans;

et excluent les éléments suivants:

- les immobilisations incorporelles et les frais d'établissement définis dans la loi modifiée du 10 août 1915;

- la valeur résiduelle des écarts d'acquisitions enregistrés à l'actif du bilan;

- les actions propres détenues évaluées à leur valeur comptable;

- la part non versée du capital.

La valeur de l'action, telle qu'elle est calculée à la date du 31 décembre par le conseil d'administration, doit avoir préalablement été approuvée par le commissaire aux comptes de la Société.

La valeur de l'action, telle qu'elle est calculée à la date du 30 juin par le conseil d'administration fait l'objet d'une approbation ultérieure par le commissaire aux comptes de la Société suite à un examen simplifié ultérieur entrepris à la demande du conseil d'administration si des actionnaires détenant ensemble au moins 10% des actions de la Société en font la demande dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente disposition.

La valeur de l'action est communiquée à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est présumée connue par tous les actionnaires en cas d'application de la présente disposition.

Pour l'application de la présente disposition cette valeur est applicable, suivant le cas, du 1^{er} avril jusqu'au 31 septembre suivant ou du 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars suivant.

B. Information du conseil d'administration en cas de transfert d'actions

7. Tout actionnaire désireux de se défaire de tout ou partie de sa participation dans le cadre d'un transfert entre vifs à titre onéreux, en informe prioritairement le conseil d'administration de la Société. Il communique en même temps toutes les conditions et modalités de l'offre, preuves à l'appui, en ce compris le prix et l'identité du candidat cessionnaire. L'offre doit être ferme en ce qui concerne le nombre d'actions et le prix. Le candidat cessionnaire doit, le cas échéant, avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de surveillance compétentes. Il doit en outre pouvoir démontrer une capacité financière suffisante pour procéder à l'acquisition. Le candidat cessionnaire ne peut conditionner son offre à l'acquisition d'un nombre minimum d'actions au terme de l'application de la présente disposition.

8. Si un actionnaire souhaite se défaire de tout ou partie de sa participation dans le cadre d'une transmission entre vifs à titre gratuit, ou si la participation d'un actionnaire est transmise à ses ayants droits pour cause de mort, cet actionnaire ou les ayants droits en informent prioritairement le conseil d'administration.

C. Notification aux actionnaires de l'ouverture de la procédure de préemption

9. Lorsqu'un actionnaire souhaite se défaire de sa participation ou lorsqu'un actionnaire est réputé vouloir se défaire de sa participation au sens du n° 2 de la présente disposition, dans les 8 jours de la réception de l'information visée au n° 7 ou n° 8 ci-dessus ou de la prise de connaissance de ce que une des conditions stipulées au n° 2 n'est plus remplie, le conseil d'administration notifie aux autres actionnaires l'application de la présente procédure de préemption et les conditions de celle-ci.

D. Exercice du droit de préemption par les actionnaires existants

10. Dès réception par eux de la notification susvisée, il s'ouvre au profit des autres actionnaires un droit de préemption sur les actions concernées.

Les actions peuvent être acquises par les autres actionnaires à un prix par action correspondant à la valeur de l'action arrêtée par le conseil d'administration applicable au jour de la notification aux actionnaires, à moins que le prix offert par le candidat cessionnaire ne soit inférieur, auquel cas ce prix prévaudra.

Les actionnaires ne peuvent exercer ce droit de préemption qu'en le notifiant au conseil d'administration au plus tard dans les 45 jours de la notification susvisée, à peine de forclusion, en mentionnant le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir.

E. Ordre d'attribution des actions préemptées

11. Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre d'actions concernées, les actions sont attribuées proportionnellement aux actionnaires en fonction de leur participation dans le capital de la Société avant l'exercice du droit de préemption.

Le droit de préemption dont certains actionnaires ne feraient pas usage accroît proportionnellement le droit de préemption des actionnaires qui en font usage, en fonction de leur participation dans le capital de la Société avant l'exercice du droit de préemption.

F. Rachat d'actions propres par la Société

12. Dans l'hypothèse où les actionnaires n'ont pas exercé leur droit de préemption sur la totalité des actions concernées, la Société peut, le cas échéant, décider d'acquérir, dans le respect des dispositions légales, tout ou partie des actions restantes aux mêmes conditions que les actionnaires, à moins que le prix offert par le candidat cessionnaire ne soit inférieur, auquel cas ce prix prévaudra.

La décision de la Société doit intervenir au plus tard dans les 15 jours de l'expiration du délai de préemption au sens du n° 10 de la présente disposition.

G. Clôture de la procédure de préemption et résultat

13. Au terme du délai susvisé, le conseil d'administration notifie aux actionnaires le résultat de la préemption et/ou la décision de rachat d'actions propres par la Société. Les actionnaires acquéreurs et/ou la Société doivent payer le prix des actions préemptées ou rachetées (suivant le cas) dans un délai de 30 jours à compter de la notification.

III. Procédure d'agrément

A. Champ d'application

14. En cas de cession entre vifs à titre onéreux, si le candidat cessionnaire est actionnaire de la Société, la procédure d'agrément n'est pas applicable et il acquiert les actions restantes aux conditions et modalités formulées dans l'offre notifiée au conseil d'administration et en paie le prix fixé aux termes de celle-ci dans un délai de 30 jours à compter de la notification aux actionnaires, du résultat de la procédure de préemption et/ou de la décision de rachat d'actions propres.

En cas de transmission entre vifs à titre gratuit, si le bénéficiaire de la transmission est actionnaire de la Société, la procédure d'agrément n'est pas applicable et il acquiert les actions restantes.

En cas de transmission pour cause de mort, la procédure d'agrément n'est pas applicable aux ayants droit et ils conservent les actions restantes.

B. Décision d'agrément

15. En cas de cession entre vifs à titre onéreux, si le candidat cessionnaire n'est pas actionnaire de la Société, ou lorsqu'un actionnaire est réputé vouloir se défaire de sa participation au sens du n° 2 de la présente disposition, une décision d'agrément est prise par le conseil d'administration, à la majorité des 2/3 des voix des administrateurs présents ou représentés. Les membres du conseil d'administration parties à la cession ne participent pas à la délibération et au vote. La décision d'agrément doit être prise par le conseil d'administration à sa pleine et entière discrétion dans les 60 jours de l'envoi de la notification du résultat de la procédure de préemption et/ou de la décision de rachat d'actions propres aux actionnaires.

Le conseil d'administration n'est pas tenu d'indiquer les motifs de son refus ou de son agrément.

La décision d'agrément ou de refus est notifiée aux actionnaires dans les 8 jours de la décision du conseil d'administration.

Durant la période d'agrément, le conseil d'administration peut, s'il l'estime nécessaire, prendre contact directement avec le candidat cessionnaire et, le cas échéant, assortir la décision d'agrément d'un ensemble de conditions. L'existence de ces démarches ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de la période d'agrément.

C. Agrément du candidat cessionnaire

16. Si le candidat cessionnaire a reçu l'agrément du conseil d'administration, il acquiert les actions restantes aux conditions et modalités formulées dans l'offre notifiée au conseil d'administration.

D. Refus d'agrément du candidat cessionnaire

17. Si le conseil d'administration n'agrée pas le candidat cessionnaire proposé, il dispose d'un nouveau délai de 60 jours pour désigner à l'actionnaire cédant un autre cessionnaire, actionnaire ou non, qui s'engage à acquérir les actions à un prix et à des conditions au moins égales à celles notifiées par l'actionnaire cédant.

Dès désignation de cet autre cessionnaire, celle-ci est notifiée aux actionnaires dans les 8 jours de la décision du conseil d'administration.

A défaut d'une telle désignation dans ce délai, le candidat cessionnaire est, moyennant mise en demeure adressée au conseil d'administration par le candidat cessionnaire restée sans suite dans un délai de 8 jours, réputé agréé par le conseil d'administration et il acquiert les actions restantes aux conditions et modalités formulées dans l'offre notifiée au conseil d'administration.

E. Nouveau droit de préemption

18. En cas de refus d'agrément par le conseil d'administration, dès réception par eux de la notification de désignation susvisée, il s'ouvre au profit des autres actionnaires un nouveau droit de préemption sur les actions concernées. Chaque actionnaire ne peut exercer celui-ci que sur la totalité des actions concernées.

Les actions peuvent être acquises par les autres actionnaires à un prix par action correspondant à la valeur de l'action arrêtée par le conseil d'administration applicable au jour de la notification aux actionnaires visée au n° 7, à moins que le prix offert par le candidat cessionnaire ne soit inférieur, auquel cas ce prix prévaudra.

Les actionnaires ne peuvent exercer ce droit de préemption qu'en le notifiant au conseil d'administration au plus tard dans les 15 jours de la notification susvisée, à peine de forclusion.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le nouveau droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre d'actions concernées, les actions sont attribuées proportionnellement aux actionnaires en fonction de leur participation dans le capital de la Société avant l'exercice du nouveau droit de préemption.

Le droit de préemption dont certains actionnaires ne feraient pas usage accroît proportionnellement le droit de préemption des actionnaires qui en font usage, en fonction de leur participation dans le capital de la Société avant l'exercice du droit de préemption.

Dans les 8 jours du délai de l'expiration du délai de 15 jours susvisés le résultat de la nouvelle procédure de préemption ou la décision définitive d'agrément sont notifiés aux actionnaires.

F. Acquisition par le cessionnaire désigné par le conseil d'administration

19. S'il n'y a pas eu d'exercice du droit de préemption sur les actions restantes, le cessionnaire désigné par le conseil d'administration doit acquérir les actions restantes aux conditions et modalités formulées dans l'offre notifiée au conseil d'administration et en paie le prix, dans un délai de 30 jours à compter de la notification par le conseil d'administration, à l'actionnaire cédant, de sa désignation comme cessionnaire. Si le cessionnaire désigné ne paie pas le prix des actions dans le délai, le candidat cessionnaire sera réputé agréé.

IV. Obligation d'information des candidats cessionnaires

Dans le cadre de l'application de la présente disposition, l'actionnaire cédant veillera à respecter les conventions particulières conclues par lui au jour de la notification lorsqu'elles contiennent des obligations à sa charge en cas de cession d'actions, notamment l'interdiction de céder ses actions à défaut d'avoir obtenu l'engagement du candidat cessionnaire de respecter le contenu desdites conventions.

V. Notification

A peine de nullité, toutes les notifications ou informations adressées en exécution de la présente disposition au conseil d'administration doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception et sont censées être faites ou communiquées à la date d'envoi, la date du récépissé faisant foi. Les autres notifications peuvent être adressées par tous moyens de communication (télécopie, courriel, courrier recommandé, courrier ordinaire), l'émetteur supportant la charge de la preuve. En tout état de cause, s'il le souhaite, le destinataire de la notification peut valablement accuser réception d'une notification par un autre moyen (courriel, télécopie, mention manuscrite (...)).

VI. Paiements

A. Réduction

Le prix payable par chaque actionnaire cessionnaire à l'actionnaire cédant au titre de la présente disposition sera réduit à concurrence des paiements effectués par la Société à l'actionnaire cédant, entre la date de fixation de la valeur de l'action retenue pour la cession et la date à laquelle le cessionnaire aura procédé au paiement des actions, au titre:

- du remboursement de l'emprunt obligataire souscrit par l'actionnaire cédant; et
- de dividendes.

Le montant de la réduction sera proportionnellement diminué à concurrence de la participation de l'actionnaire cédant faisant l'objet de la cession.

B. Défaut de paiement

Tout paiement au titre de la présente disposition doit être effectué dans le délai indiqué. Au terme de ce délai, et après l'envoi d'une mise en demeure de paiement au cessionnaire demeurée sans effet pendant 30 jours à compter de son envoi par courrier recommandé, l'actionnaire cédant a le choix de poursuivre l'exécution forcée de la cession des actions impayées ou de la tenir la vente pour résolue. Dans ce dernier cas, l'actionnaire cédant pourra céder librement ses actions impayées au candidat cessionnaire conformément aux conditions de l'offre initiale visée au n° 7. Le bénéficiaire d'un transfert à titre gratuit pourra librement conserver ses actions. L'actionnaire cédant conserve le droit de vote attaché aux actions préemptées aussi longtemps qu'elles restent impayées. Le prix des actions préemptées porte intérêt au taux légal de plein droit et sans mise en demeure préalable.

VII. Sanction

Toute cession d'actions par un actionnaire intervenue en violation des procédures de préemption et d'agrément telles qu'elles sont contenues dans la présente disposition est nulle et inopposable à la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration pour une (nouvelle) durée de 5 ans à partir de la présente assemblée d'augmenter le capital social jusqu'à 100.000.000 EUR (cent millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé en varetur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

A la demande de Monsieur Antoine Hye de Crom et Monsieur Marc Boland, représentés par Messieurs Bernard Thuysbaert et Charles Demoulin, il est relevé que le rapport du conseil d'administration n'a pas été communiqué aux actionnaires avant la date de la tenue de l'assemblée.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide d'insérer un article 3ter qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3ter.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles

éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes les autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les 5 ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CAPITAL AT WORK GROUP de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination CAPITAL AT WORK GROUP.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. de Borrekens, C. Lange, R. Lemeer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2006, vol. 438, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(124558.3/242/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

CAPITAL AT WORK GROUP, Société Anonyme, (anc. CAPITAL @ WORK GROUP).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité de Capellen.
R. C. Luxembourg B 78.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(124559.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

ALSGARD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 64.290.

Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006. 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122437.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

112889

ELBEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 15.597.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122441.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

REMBRANDT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.550,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.973.

RECTIFICATIF

Des bilans rectificatifs ont été déposés le 24 octobre 2006 sous le numéro L060114101.04 en lieu et place des comptes déposés le 7 mars 2006 sous le numéro L060021640.

Le bilan modifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV05491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(122518.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

PICARDIE PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 107.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 4 août 2006 à 10.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de la société LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité et nomme en ses lieux et place la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122523.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

CELIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 36.520.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122542.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

BARRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.478.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 octobre 2006

1. La démission de l'administrateur M. Claude Schroeder, demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen, est acceptée avec effet immédiat et décharge lui est donnée.

M. Pierre Goffinet demeurant 1^{er}, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2011.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122590.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

MAREUG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.956.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122591.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

ARTIFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 74.845.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122598.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GS DRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 119.011.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de GS DRACO, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de GS DRACO, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour GS DRACO, S.à r.l.

R. Villalobos

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122557.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

INTERNATIONAL FINANCE & REAL ESTATE (I.F.R.), Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 69.199.

Extrait de la résolution signée du conseil d'administration du 16 octobre 2006

En application de l'article 8 des statuts, les administrateurs décident de prendre la résolution suivante:
Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122601.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 29.696.

Extrait de la résolution signée du conseil d'administration du 16 octobre 2006

En application de l'article 8 des statuts, les administrateurs décident de prendre la résolution suivante:
Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122615.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

SURPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 66.253.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122616.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 116.400.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE, S.à r.l.

R. Villalobos

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122560.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

112892

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 64.242.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122617.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 29.931.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122623.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

BUSINESS CONTACT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 98.253.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122627.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

DWILLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 113.677.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.
- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Jan Rottiers, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui se terminera en l'an 2011. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122636.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

ARGON CORPORATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 120.442.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 18 octobre 2006

L'associé unique de ARGON CORPORATE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:
- de nommer Renato Lavorato, né le 12 mars 1962 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

M. Torbick

Gérant et mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(122631.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 58.531.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122637.6//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

REMBRANDT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.583.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.971.

RECTIFICATIF

Des bilans rectificatifs ont été déposés le 24 octobre 2006 sous le numéro L060114084.04 en lieu et place des comptes déposés le 7 mars 2006 sous le numéro L060021580.

Le bilan modifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV05472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(122527.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 334.329,80.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.042.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l.

R. Villalobos

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122566.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

112894

DS ELVERSELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.107.

—
Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122567.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.300,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.043.

—
Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l.
R. Villalobos
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122569.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

HC CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 79.992.

—
Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul actionnaire décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122570.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.125,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 110.335.

—
Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 3, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de WHITEHALL EUROPEAN RE 3, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 3, S.à r.l.
R. Villalobos
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122573.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

NUCIFERA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 83.970.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122574.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

TAMINCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 102.140.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122581.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.292.100,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 110.334.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 2, S.à r.l.
R. Villalobos
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122592.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.292.100,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 110.333.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l.
R. Villalobos
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122595.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

WHITEHALL FRENCH RE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.603.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL FRENCH RE 3, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de WHITEHALL FRENCH RE 3, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 3, S.à r.l.

R. Villalobos

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122597.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

WHITEHALL FRENCH RE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.602.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de WHITEHALL FRENCH RE 2, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de WHITEHALL FRENCH RE 2, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 2, S.à r.l.

R. Villalobos

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122599.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

WEST LUXCON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.810.

In der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 2006 wurde Herr Frank Schmitz in seiner Funktion als Mitglied des Verwaltungsrates abgewählt. Herr Hinnerk Koch, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates gewählt.

26. Oktober 2006.

WEST LUXCON HOLDINGS S.A.

M. Pohr / F. Göbel

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122553.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.
